

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 avril 2017

Référence
2017-69

Objet de la délibération
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	19

Date de la convocation
28 mars 2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 03 avril à 19h00, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Michel ANDRE, Jacky BOICHOT, Didier COGNON, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Patrick LEFEVRE, Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN

PROCURATIONS : Patrice CLOSS à Martine HENRISSAT, Jacky GILLET à Anne-Marie NEDELEC, Marie-Claude LAVOCAT à Yvette ROSSIGNEUX, Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN, Bernadette RETOURNARD à Stéphane MARTINELLI

EXCUSES : Marie-France JOFFROY, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Stephan EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Michel MENET, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT EXE. 2016	RESTES A Réal 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			- 8 849,77 €			- 8 849,77 €
FONCT			137 218,35 €			137 218,35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2016	137 218,35 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		8 849,77 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		128 368,58 €
Total affecté au c/ 1068 :		8 849,77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2016	
Déficit à reporter (ligne 002)		

SUR PROPOSITION du Président ;

APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'affecter le résultat cumulé comme suit : l'excédent global est de 137 218,35 €, la couverture d'autofinancement à l'investissement est de 8 849,77€, soit un excédent de fonctionnement de 128 368,58€ à reprendre au compte R 002 de la section de fonctionnement 2017

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

- 7 AVR. 2017

